

PROCES-VERBAL

PRÉSENTS : M. Frédéric LACAS - M. Jacques DUPIN - M. Christian BUSEYNE - Mme Florence LACAS-HERAIL - M. Robert SALAMERO - Mme Marie-Thérèse CARAYON-BALLESTER - M. Pascal GAUREL - Mme Evelyne BOBY - M. Michel MAUREL - Mme Alejandra COSTA - M. Jean-Marie LAYE - Mme Catherine CIANNI - Mme Marie CICOLELLI-TENZA - M. Jacques ANDRIEU - Mme Marie-Paule LACHE - M. Laurent CAILLAT - M. Christian REDOUX - Mme Céline PIAZZA - M. Frédéric REUS - Mme Pascale FIORINA - M. Philippe POMMIER - M. David SANTACREU - Mme Christelle VANEECLOO - M. Eric BOUJON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Roselyne PESTEIL (donne procuration M. P. GAUREL) - Mme Amandine POUZET (donne procuration à M. J. DUPIN) - M. César ASTRUC (donne procuration à M. F. LACAS) - Mme Valérie YAGOUBI (donne procuration à Mme F. LACAS-HERAIL) - M. Yannick BENEZECH (donne procuration à M. E. BOUJON).

Secrétaire de séance : Madame Alejandra COSTA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle les règles sanitaires de lutte contre la propagation du virus.

Il explique que chaque élu a sur son bureau un chocolat et un marron glacé, avec une carte de Noël. C'est un remerciement pour l'investissement de chacun durant cette année difficile et la carte est un remerciement personnalisé réalisé par les élèves de primaire de Sérignan, de la classe de Mme MASSOUTIER.

Monsieur le Maire souhaite à tout le monde de profiter des fêtes et d'être heureux, rappelant que c'est un excellent moyen de renforcer les défenses immunitaires.

Questions portées à l'ordre du jour :

FINANCES

1. Décisions du Maire sur la base de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de divers contrats passés dans le cadre de ses délégations :

Décisions relatives aux contrats culturels

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT DU CONTRAT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
15/11/2021	SPECTACLE NATACHA ATLAS STRANGE DAYS REPORTE AU 27/01/2022 A LA CIGALIERE	SAS BETTY B	6330,00 € TTC	13/12/2021
22/11/2021	SPECTACLE BOUQUET DE NOËL LE 11/12/2021 A LA MEDIATHEQUE	HISTOIRE DE DIRE	350,00 €	13/12/2021
02/09/2021	ATELIERS D'ECRIURE LES SAMEDIS 18/09, 9/10, 6/11 ET 11/12/2021 A LA MEDIATHEQUE	CLAIRS DE VIE	200,00 €	13/12/2021
15/11/2021	ANIMATION DE 2 ATELIERS BD le MERCREDI 1er/12/2021 A LA MEDIATHEQUE	JULIE ALAIN	452,76 €	13/12/2021
15/11/2021	ANIMATION DE 2 ATELIERS BD LE LUNDI 20/12/2021 A LA MEDIATHEQUE	JULIE ALAIN	452,76 €	13/12/2021
04/11/2021	ANIMATION DE 2 ATELIERS BD LE 17/11/2021 A LA MEDIATHEQUE	JULIE ALAIN	452,76 €	13/12/2021
16/11/2021	ANIMATION DE LA FOIRE AUX GRAS LES 11 ET 12/12/2021	LES ARTS MELES	950,00 €	13/12/2021
02/11/2021	PROJET "PASSERELLES" CAPTATION DES EXTRAITS D'IMPROVISATION INTITULEE "TOTUN///149"	ASSOCIATION FUNGEE	700,00 € TTC	13/12/2021
18/11/2021	SPECTACLE DE L'ARTISTE ANA TIJOUX LE SAMEDI 29/01/2022 A LA CIGALIERE	SELVAMONOS PRODUCTION	7385,00 € TTC	13/12/2021

Le Conseil prend acte

2. Exercice 2022 – Budget primitif (M14)

Dans le prolongement du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé le 22 novembre dernier, il convient désormais de procéder à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2022.

Ce budget sera complété en début d'année par un budget supplémentaire lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2021 et l'affectation des résultats.

Pour mémoire, la commission des finances s'est réunie le 2 décembre 2021.

Le budget 2022 qui est présenté est bâti sur les équilibres suivants :

Fonctionnement : 10 343 390 euros

Investissement : 7 949 480 euros

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif tel qu'il figure en annexe et procéder à toute démarche liée à son exécution.

**Messieurs BENEZECH et BOUJON s'abstenant,
la question est adoptée à l'unanimité**

3. Exercice 2022 – Subventions aux associations

A l'occasion de l'approbation du budget primitif 2022, il convient de procéder à l'individualisation des subventions aux associations qui œuvrent au quotidien sur le territoire communal.

Il est proposé d'attribuer les subventions tel que prévu dans l'annexe jointe et de préciser que les subventions inférieures à 1 000 euros feront l'objet d'un versement unique, les subventions supérieures à 1 000 euros feront l'objet d'un versement en deux fois.

Messieurs BUSEYNE et SALAMERO ne prennent pas part au vote.

Madame PIAZZA s'abstenant, la question est adoptée à l'unanimité

4. Mise à jour des longueurs de voiries communales

Par délibération n°20211204_22 du 12 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé le transfert dans le domaine public communal des voiries du lotissement "la Pinède".

La longueur de voiries correspondante s'établit à 251.50 mètres linéaires qu'il convient d'ajouter au 33 878 mètres linéaires recensés jusqu'alors.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour le linéaire total de voirie communale soit : 34 130 mètres linéaires.

La question est adoptée à l'unanimité

5. Financement de l'action de la psychologue scolaire

Notre commune, ainsi que les communes scolarisant des élèves bénéficiant des interventions de la psychologue scolaire, participent à hauteur de 1€ par enfant scolarisé dans leurs écoles.

Une association a été créée afin de pouvoir regrouper le financement de l'action de cette psychologue, qui utilise du matériel spécifique pour son travail.

Afin de pouvoir payer la contribution qui est due, il est proposé de renouveler la convention avec cette association et dont une copie figure à la présente délibération, sur la base du nombre d'enfants scolarisés en élémentaire soit un montant de 406 €.

La question est adoptée à l'unanimité

6. Association Prévention Routière – Subvention 2021

L'Association Prévention Routière intervient sur des actions de sensibilisation et œuvre quotidiennement auprès des usagers de la route, afin de réduire le nombre et la gravité des accidents. Elle mène des animations destinées à changer les comportements, mais également à accompagner les enfants dans la découverte des différents espaces (routes, pistes cyclables, piétons).

L'association accompagne ainsi la ville lors des actions pédagogiques engagées, avec les agents de la Police Municipale, auprès des écoles primaires et des Centres de Loisirs (ALSH) tout au long de l'année.

Il est proposé d'accorder une aide financière pour l'animation 2021 dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, à hauteur de 250 €.

La question est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

7. Marché d'impression de la ville – Choix du prestataire

Une consultation en procédure adaptée, a été engagée pour l'impression de documents de la commune pour l'année 2022.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la mieux-disante sur la base des critères déterminés pour la consultation et sollicite l'autorisation de signer les marchés correspondants selon les différents lots, à savoir :

Lot n° 1 : brochures – Société Pure Impression

Lot n° 2 : dépliants, flyers et affiches événementielles – Société Combes-Hund

Lot n° 3 : affiches pour panneaux sucettes – Société Créa Pub

La question est adoptée à l'unanimité

8. Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler, pour l'année 2022, la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis, la commune et la Fondation participant chacune financièrement à hauteur de 50 % du coût.

Sur la base de 30 chats stérilisés et tatoués, la participation de la ville pour 2022 serait de 1.050 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

9. Certification Qualivilles

Monsieur le Maire présente le projet de certification de l'accueil du public dans les services communaux. Cette démarche doit permettre d'améliorer la prise en charge du public et de ses demandes, en fiabilisant la qualité des prestations apportées sur la base d'une démarche qualité basée sur le référentiel QUALIVILLES.

Dans ce cadre il est envisagé de confier une mission au cabinet CERTIPERF. Celui-ci procédera à un audit préalable, puis, sur la base de ces informations, le cabinet aidera la collectivité à mettre une procédure d'enquête en place en fonction des exigences du référentiel, sensibiliser les agents à la problématique de l'accueil, expliciter les enjeux du référentiel et proposer une méthode de pilotage de la démarche, afin d'obtenir la certification QUALIVILLES. La démarche devrait durer entre 6 et 9 mois et la convention avec le cabinet coulera 15.385 € HT, soit 18.462 € TTC.

Il est proposé de rendre un avis favorable à cette démarche et à la signature d'une convention avec le cabinet CERTIPERF.

La question est adoptée à l'unanimité

10. Mise à l'étude du projet de création d'une section bilingue Occitan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Occitanie a pris contact avec la Commune pour lui proposer la mise en place d'un programme de développement de l'enseignement de l'occitan dans les établissements scolaires de la ville.

Il est proposé de solliciter officiellement auprès des services de l'Education Nationale de l'Hérault pour étudier la possibilité d'une mise en place éventuelle d'une section bilingue français / occitan dans tout le cursus scolaire des établissements de Sérignan, du primaire au secondaire.

La question est adoptée à l'unanimité

11. Convention de partenariat relative au déploiement du pass numérique APTIC par le Conseil Départemental de l'Hérault sur le territoire Piémont-Biterrois

Le Département de l'Hérault est signataire d'une convention avec l'Etat dans le cadre du « Plan d'investissement dans les compétences » en vue de déployer le pass numérique sur l'ensemble du territoire départemental.

Le Réseau Local d'Initiatives socio-économiques Les Sablières, conventionné par le Département « Centre Numérique Emploi et Territoire » agit en qualité de tête de réseau pour accompagner les structures dans leur démarche de labellisation APTIC, définir les parcours pédagogiques, informer, coordonner et animer le réseau des médiateurs numériques.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, en tant que représentant de France Services à signer une convention de partenariat avec le RLise Les Sablières afin d'assurer le déploiement du pass numérique sur le territoire du Piémont-Biterrois. Cette convention prendra effet à sa date de signature et jusqu'au 31/12/2022.

La question est adoptée à l'unanimité

12. Contrat publicitaire avec la société Radio Peinard Skyrock

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de partenariat avec la radio « Radio Peinard Skyrock » pour l'année 2022.

La prestation concerne la création et la publication radiophonique de 100 messages pour 5 évènements dans l'année, ainsi que des citations à l'antenne et des interviews.

Le contrat est proposé sur la période de diffusion, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, sans tacite reconduction, pour un montant de 2.083,33 € HT soit 2.500,00 € TTC, avec la société Radio Peinard Skyrock.

La question est adoptée à l'unanimité

13. Règlement du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020, l'agglomération a élaboré un diagnostic des réseaux et ouvrages qui a mis en évidence des insuffisances en terme de capacité des réseaux et des mesures de gestion alternatives insuffisantes (rétention, infiltration, etc.). Afin de permettre une meilleure prise en compte de la gestion de ces eaux et de limiter l'impact du développement urbain, elle a ensuite approuvé un règlement constituant un ensemble de mesures favorables à l'environnement en limitant les rejets dans le milieu, en améliorant leur qualité et en réduisant les risques de ruissellement.

Il est proposé d'approuver également ce règlement qui devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme.

La question est adoptée à l'unanimité

14. Concessions de plage lots 2 et 3 – Délégation de service public – Résultat de la consultation

Les lots 2 et 3 ayant été infructueux lors de la première consultation, une nouvelle procédure a été engagée. Il est proposé de se prononcer sur la seule offre déposée pour le lot 2 et d'approuver le choix de la commission de délégation de service public en retenant la candidature de la SARL AIRCAMP BEAUSEJOUR SERVICES.

Monsieur le Maire explique que la situation de nos concessions de plage est différente de certains gros restaurants de plage vers Montpellier, attirant plus de public et occasionnant plus de bouleversements sur la plage. Les concessions de la plage de Sérignan, notamment la concession de restauration, sont beaucoup plus respectueuses de l'environnement. Le Calamaire a engagé des actions de nettoyage, de ramassage des mégots qui sont novatrices et génèrent une dynamique. La Commune va les défendre.

La question est adoptée à l'unanimité

15. Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Béziers

Le Centre Hospitalier de Béziers a mis en place à destination de certains de ses patients une activité de nettoyage des plages et ramassage des déchets. Dans ce but, une convention de partenariat avec la commune et son service environnement a été validée pour l'année 2021. Il est proposé de renouveler ce partenariat.

La question est adoptée à l'unanimité

16. Cession d'un tènement foncier – Lieudit « Querelles »

L'AFUA « Les jardins de Sérignan » souhaite aménager une résidence services seniors afin de répondre à ses obligations de création de logements aidés, mais surtout répondre aux besoins d'une population sérignanaise vieillissante. Elle propose ainsi d'édifier une

résidence mixte comportant notamment des logements séniors à loyers modérés, au sein de laquelle tous les résidents bénéficieront de services à la carte.

Pour se faire, l'AFUA « Les jardins de Sérignan » propose d'acquérir à la commune un tènement foncier de 25 164 m² cadastré section BP 60 pour partie et BP 243 pour partie, sis au lieudit « Querelles ». Le service France domaines a été saisi. La ville attend une estimation de ce terrain constructible non viabilisé.

Il est donc proposé de valider le principe de la cession du tènement susvisé au profit de l'AFUA « Les jardins de Sérignan » et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute procédure utile à la mise en œuvre de ce projet et à signer une promesse synallagmatique de vente permettant de lancer l'étude de faisabilité. Le projet d'acte définitif sera représenté au Conseil municipal.

Monsieur SANTACREU s'étonne que l'AFUA sorte de son périmètre.

Monsieur DUPIN explique que le but est d'abord de dédensifier le secteur de l'AFUA. Le précédent Sous-Préfet était d'accord pour autoriser une urbanisation plus aérée sur le secteur. En outre, cette opération répond à un réel besoin de la population sérignanaise dont une partie, la plus âgée, souhaite pouvoir continuer à vivre dans son village malgré le grand âge.

Par ailleurs, il signale que la ville projette de construire, entre cette opération et le lycée, un complexe de salles multifonctions qui sera ouvert à tous. L'idée est que cette zone puisse devenir centrale pour Sérignan. Enfin, Monsieur DUPIN informe que le proviseur du lycée Marc Bloch souhaite développer un projet de classe préparatoire aux grandes écoles d'art et que cette unité pourrait être accueillie sur ce site. Un parcours sportif est également prévu sur ce site. La vision est donc très différente d'un projet limité à l'AFUA.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet est loin d'une maison de retraite. Il s'agira d'appartements équipés proposant des services à la carte en fonction des besoins. Il estime qu'il s'agit d'un bon projet dont la fonctionnalité sera encore renforcée grâce à une synergie avec les autres projets prévus autour.

Monsieur DUPIN ajoute que cette opération va aussi accessoirement constituer une vente de terrains appartenant à la ville et donc une source de recettes financières pour la collectivité.

Monsieur SANTACREU demande ce qu'il en est des sommes dues à la ville par l'AFUA et des dons de terrains.

Monsieur le Maire répond que la ville a des exigences dans ce domaine mais également dans celui de la réalisation de l'AFUA. La ville contrôle la réalisation de la zone de centralité avec des commerces de proximité, l'implantation de services communaux dans cette zone de centralité et la possibilité de réaliser des équipements publics qui pourront profiter aux habitants de ce quartier. Il ajoute que la ville ne souhaite pas réaliser de constructions mais proposer un parc aménagé avec des équipements de sports, de jeux pour enfants et de loisirs. Il s'agit d'un véritable quartier dont le nom définitif sera celui du tènement concerné, La Galine. Il rappelle aussi que ce quartier comporte déjà une zone naturelle de 15 hectares. Monsieur DUPIN précise que la ville sera bientôt en capacité de présenter des visuels de la zone de centralité, qui seront intégrés dans le film de fin d'année de la ville.

Monsieur le Maire ajoute que, concernant les paiements de l'AFUA, il y a certains retards mais que la situation est surveillée avec le Sous-Préfet. Par ailleurs, une grande importance est accordée à la qualité de la réalisation.

Madame LACAS-HERAIL informe que dès le début de l'année prochaine, une équipe de trois agents nouvellement recrutés sera affectée à temps plein sur le quartier de la Galine. Ils auront en charge l'entretien et le nettoyage du quartier mais constitueront également un véritable lien avec la ville.

Monsieur le Maire fait le parallèle avec le service médiation. Ce service vient de faire l'objet d'une visite de Patrick VIGNAL, député de l'Hérault, qui réalise une étude sur le sujet. Le député s'est montré très intéressé par le service Médiation de la Ville. Monsieur le Maire souligne que ce service permet de toucher un public ne peut pas ou n'ose pas aller vers les services communaux. Certaines personnes ne souhaitent pas être assistées alors qu'elles ont de réels besoins. Il s'agit d'une initiative très constructive permettant de solutionner de nombreux problèmes. C'est aussi pour cette raison que le service n'a pas été rattaché à celui de la police municipale ou à celui de l'action sociale, même s'il travaille en synergie avec eux.

La question est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

17. Modification du tableau des emplois

Dans le cadre des dossiers de subvention déposés cette année, la commune a été retenue pour le financement partiel par l'Etat, à hauteur de 60% pendant 5 ans, d'un poste de médiateur culturel (médiathèque).

Il est donc proposé de créer un poste non permanent de médiateur culturel.

Il s'agit d'un emploi relevant de la catégorie hiérarchique C, filière culturelle au grade d'adjoint du patrimoine à temps complet.

La rémunération est fixée au 2^{ème} échelon de l'échelle C1.

La question est adoptée à l'unanimité

18. Contrats d'assurance des risques statutaires

Par délibération en date du 20 septembre 2021, le Conseil municipal a décidé de charger le Centre de Gestion de l'Hérault pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34), à l'issue de cette consultation, a retenu pour le compte des collectivités et établissements employant plus de 29 agents relevant de la CNRACL un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

La rémunération du CDG 34 pour l'adhésion à la mission facultative de mise en place et du suivi du contrat d'assurance statutaire est fixée annuellement à 0,12% de l'assiette de cotisation choisie pour la garantie des risques statutaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance proposé pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

La question est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le rajout d'une question diverse est adopté à l'unanimité

19. Question diverse – Conventions d'occupation temporaire de sites par le SDIS de l'Hérault

Le SDIS de l'Hérault organise régulièrement des manœuvres avec son personnel dans des sites variés permettant de confronter les intervenants à des situations les plus proches possibles de ce qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. Dans ce cadre, les services du SDIS souhaitent pouvoir réaliser des entraînements dans plusieurs bâtiments ou sites appartenant à la commune. Ces manœuvres doivent être autorisées par des conventions réglant les modalités de gestion des différents sites et les questions de responsabilités liées à des entraînements potentiellement dangereux.

Il est proposé de rendre un avis favorable à la signature de trois conventions concernant des entraînements à programmer durant l'année 2022, au Château Vargoz, à la salle de la Cigalière et au Forum Marius Castagné.

La question est adoptée à l'unanimité

Monsieur MAUREL rappelle les animations prévues pour la fin de l'année par la ville. Madame VANEECLOO présente le marché de Noël organisé par l'association de commerçants Les Platanes, les 17 et 18 décembre prochain.

Madame LACAS-HERAIL rappelle aussi que se tiendront cette semaine le Noël des enfants des employés et celui de la crèche, mais que, pour des raisons sanitaires, l'accès en sera limité.

Monsieur le Maire précise que le calendrier des prochaines réunions n'est pas encore arrêté et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25